

---

## AVIS DE LA CIRCULATION

### Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelage, Rue Eich (Coupe Scolaire)

---

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 5 juin 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :



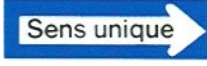
#### Art 1<sup>er</sup> :

Le vendredi **12 juin 2026 de 9h00 à 11h00**, à l'occasion d'une manifestation, la circulation est réglementée en sens unique sur la rue Eich, entre :

- l'intersection avec la rue de Cessange et la rue du Lavoir
- l'intersection avec la rue Ehs

dans le sens rue de Cessange / rue du Lavoir vers rue Ehs.

Les autobus et les cycles sont exemptés de cette restriction.

Cette disposition est indiquée par le signal C,1a  ; E13a  ; E13b .

#### Art. 2 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Lou LINSTER  
Vanessa BALDASSARRI  
Jean-Pierre ROEMEN